

Solidaires

ET INTERNATIONALISTES!



Activités internationales de l'Union syndicale Solidaires : les actualités mensuelles

#141 – Octobre 2025 **Numéro spécial Kanaky (suite 3)**

Ce numéro prolonge les précédents : [Solidaires et internationalistes ! # 139](#) et [Solidaires et internationalistes ! #138](#). Nous publions de nouvelles communications des mouvements indépendantistes Kanak, à propos du projet d'accord de Bougival et des suites. Nous ajoutons quelques publications relatives à l'actualité sociale en Kanaky, notamment de l'USTKE.

- Publication de l'**Union Nationale pour l'Indépendance (UNI)**, le 2 septembre : « Pourquoi l'UNI a signé l'accord de Bougival ? »
- Texte du **Parti de Libération Kanak (PALIKA)**, le 5 septembre : « Instrumentalisation du dossier calédonien à Paris ? Attention, danger ! »
- Note de l'**Union syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE)**, le 5 septembre : réunion du comité directeur.
- Communiqué de l'**Union Calédonienne (UC)**, le 7 septembre : « Manuel Valls : « Prestidigitateur colonial au service de la colonie ».
- Communiqué du **Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS)**, le 10 septembre : « Lecornu, ministre des colonies par excellence ».
- Communiqué de l'**USTKE**, le 16 septembre : « Grève générale de 24 heures, le jeudi 18 septembre ».
- Communiqué du **FLNKS**, le 20 septembre : « Le gel du corps électoral est conforme à la constitution : place aux Provinciales ».
- Communiqué unitaire **FLNKS (UC, RDO, DUS, CNTP, PT, MOI, DA), MNIS, EPKNC, instance autochtone de discussion (Sénat coutumier, et Conseils coutumiers)**, du 24 septembre : Déclaration unitaire.
- Lettre du **FLNKS** au Premier ministre : « Retrait formel des signatures relatives au projet dit Accord de Bougival. »
- Note de l'**USTKE**, le 10 octobre : Conseil syndical de la fédération des industries et des services.
- Lettre ouverte du **FLNKS** aux parlementaires de la République française, le 12 octobre.
- Note de l'**USTKE**, le 14 octobre : « Emploi - Chômage - Synthèse annuelle 2024 ».
- Texte du **PALIKA**, le 15 octobre : « De Nouméa à Bougival, un processus inédit pour amener à faire peuple ».
- Note de l'**USTKE**, le 15 octobre : « Indice des prix à la consommation - septembre 2025 ».
- Communiqué de l'**USTKE**, le 20 octobre : « Commémoration du 3^{ème} anniversaire de la disparition de Louis Kotra Uregei ».
- Lettre de l'**UNI**, le 21 octobre : « Lettre ouverte aux députés de la République française ».
- Communiqué du **FLNKS**, le 23 octobre : « Communiqué du Bureau politique ».

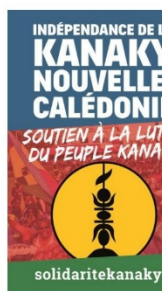


Activités internationales de l'Union syndicale Solidaires : les actualités mensuelles

#138 – Août 2025 Numéro spécial Kanaky

Ce numéro est consacré à la situation en Kanaky ; nous publions le projet d'accord signé à Bougival et les prises de position qu'il a suscité au sein des diverses organisations du mouvement indépendantistes.

- **Projet d'accord** du 12 juillet, soumis aux instances des organisations signataires.
- Déclaration de la délégation **Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS)**, le 13 juillet : « Un accord de principe pour avancer sur la trajectoire vers la souveraineté ».
- Motion du **Parti de Libération Kanak (PALIKA)**, le 19 juillet : Avenir politique et institutionnel de la NC ».
- Communiqué de l'**Union Calédonienne (UC)**, le 21 juillet.
- Communiqué du Bureau politique du **FLNKS**, le 23 juillet.
- Communiqué de **Dynamik Unitaire Sud / Alternative Loyauté (DUS/AL)**, le 24 juillet : « Sur le projet d'accord de Bougival ».
- Communiqué du **Sénat coutumier**, le 24 juillet : « Le Sénat coutumier n'a pas été convié aux négociations sur l'accord de Bougival et n'en n'a pas validé les termes ».
- Dossier de presse de l'**UC**, le 31 juillet.
- Communiqué de l'**Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE)**, le 1^{er} août : « L'avenir de la Nouvelle Calédonie ne doit pas être dicté par les seuls intérêts de la puissance administrante ».
- Motion de politique générale du congrès du **FLNKS**,



Solidaires

31 rue de la grange aux belles 75010 Paris – 01 47 33 10 10

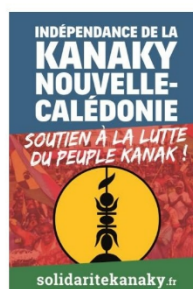


Activités internationales de l'Union syndicale Solidaires : les actualités mensuelles

#139 – Août 2025 Numéro spécial Kanaky (suite)

Ce numéro prolonge le précédent (*Solidaires et internationalistes ! #138*) ; nous publions de nouvelles communications des mouvements indépendantistes Kanak, à propos du projet d'accord de Bougival et des suites.

- Lettre du **Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS)**, le 13 août : « Notification officielle au Président de la République française ».
- Texte du **Parti de Libération Kanak (PALIKA)**, le 13 août : « Bougival, un accord pour construire le pays tous ensemble ».
- Communiqué du **FLNKS**, le 19 août : « Suite à la réunion du Bureau politique ».
- Courrier du **FLNKS**, le 19 août : « Aux Mouvements et Collectifs de soutien à la Kanaky situés dans l'Hexagone ».
- Communiqué du **FLNKS**, le 20 août : « Suite à la rencontre avec le ministre Valls ».
- Communiqué du **FLNKS**, le 24 août : « Déclaration du Président du FLNKS ».
- Communiqué du **FLNKS**, le 26 août : « Rencontre avec le ministre Emmanuel Valls ».
- Communiqué de l'**Union Nationale pour l'Indépendance (UNI)**, le 26 août : « L'UNI réaffirme la continuité des accords de Matignon-Oudinot et Nouméa, avec l'Accord de Bougival ».
- Motions du **Sénat coutumier**, le 30 août : 25^{ème} congrès du Pays Kanak, les 29 et 30 août.



Solidaires

31 rue de la grange aux belles 75010 Paris – contact@solidaires.org – www.solidaires.org



Pourquoi l'UNI a signé l'accord de Bougival ?

en 8 points

1 UNI a travaillé avec tous les partenaires politiques locaux et avec l'Etat pendant neuf mois

Depuis février 2025, **sept séquences** de discussions et de négociations se sont tenues avec le ministre des Outre-mer Manuel Valls :



2 Bougival poursuit une trajectoire d'émancipation et de décolonisation

- **Il confirme l'existence du peuple calédonien** en créant une nationalité propre
- **Il institue un Etat** avec de nouvelles compétences :
 - Par le transfert des relations internationales
 - Par l'association de l'Etat de la Nouvelle Calédonie à la gestion des compétences régaliennes qui restent à transférer (monnaie, ordre public, défense et justice)
 - Par la formation des cadres de haut niveau à toutes ces compétences.
- **Il affirme le transfert de la compétence** en matière de relations internationales à l'Etat de la Nouvelle Calédonie.

3 L'accord réaffirme l'émergence du peuple calédonien

Dans la continuité des accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, l'accord de Bougival confirme :

- La reconnaissance de l'**identité kanak**
- L'affirmation du **peuple calédonien**
- La création d'une **nationalité propre**
- L'existence d'un **corps électoral restreint** pour valider l'accord, et d'un corps électoral spécifique pour les élections provinciales de la mandature 2026-2031 (un code de la nationalité sera institué pour les élections des mandats futurs)

4 L'accord prévoit une architecture institutionnelle confortée et renouvelée

- **Un statut "sui generis" de l'Etat de la Nouvelle-Calédonie** au sein duquel l'accord de Nouméa prévaut jusqu'à l'adoption de la loi fondamentale
- **Un Congrès composé de 56 membres**, avec 14 membres pour province Nord (22 élus à la province), 5 membres pour la province des Iles (14 élus à la province) et 37 membres pour la province Sud (40 élus à la province)
- **Des provinces confortées dans leurs rôles** et leurs capacités fiscales pourront évoluer (loi organique spéciale)
- **Un transfert de compétences** entre les collectivités (loi fondamentale)



Pourquoi l'UNI a signé l'accord de Bougival ? *en 8 points*

5 Les compétences régaliennes seront transférées à la Nouvelle-Calédonie...

Par loi organique spéciale : **souveraineté partagée, renforcée.**

Elle prévoit la mise en œuvre de l'accord et répartition des compétences.

- **Renforcement du partage de souveraineté** : relations internationale, défense, sécurité et ordre public, justice, monnaie

- **Transfert de l'article 27** et Adraf (loi organique 99)

- **Révision de la loi organique spéciale** : par le dépôt d'une résolution à la majorité qualifiée (36 membres sur 56) du Congrès + comité de travail + référendum d'approbation + modification constitution française.

- **Dispositifs de formation** aux compétences régaliennes.

6 La Nouvelle-Calédonie bénéficiera d'une capacité d'auto-organisation plus forte

→ **Loi fondamentale** « principe d'auto-organisation » / compétence de la compétence
Adoption par le Congrès d'une loi fondamentale qui décidera :

- des signes identitaires
- de la charte des valeurs calédoniennes
- du code de la citoyenneté
- de la répartition des compétences et de la réforme du système institutionnel
- des modalités de modification de la loi fondamentale (3/5e du Congrès, soit 34 élus).

7 L'exercice du droit à l'autodétermination demeure

■ Le droit à l'auto-détermination **reste garanti par le droit international.**

■ Les modalités d'autodétermination sont revisitées : **droit permanent pour une souveraineté progressive** entre Calédoniens et avec l'Etat, dans la construction d'un avenir pérenne (majorité qualifiée pour le transfert de compétence + consultation référendaire + travail avec l'Etat (comité de travail) + modification de la loi organique spéciale

Le droit à l'auto-détermination participera à la construction d'un projet commun !

8 L'accord prévoit un volet économique pour la refondation du modèle calédonien

→ **Pacte de refondation économique et financière**

Assainissement des finances publiques, équilibre budgétaire et soutenabilité de la dette, relance et diversification, appui technique et financier de l'Etat, solidarité et attractivité de la Nouvelle-Calédonie, suivi et gouvernance, suivi de l'accord (comité de suivi), délégation interministérielle.

→ **Plan stratégique pour la filière nickel**

Valorisation stratégique du nickel, relance et équilibre territorial de l'activité, sécurisation et acceptabilité de l'exploitation minière doctrine renouvelée, accompagnement social des mutations de la filière.

→ **Un contrat d'engagement sur les politiques publiques prioritaires**

Santé, éducation, formation, économie et vie chère, transport, logement, social, culture et vie associative.

→ Un dispositif spécial sera mis en place pour **accompagner notre jeunesse**, force vive de la Nouvelle-Calédonie.



L'accord global sera soumis à l'approbation du peuple de Nouvelle-Calédonie au mois de février 2026.





Instrumentalisation du dossier calédonien à Paris ? Attention, danger !

À entendre certains experts, on a l'impression qu'ils ont personnellement vécu, à un moment de leur vie, une décolonisation à l'intérieur de l'Etat français qui a permis de mieux voler de ses propres ailes... Et ils ne manquent pas, ici au pays, ces experts qui ne se privent pas d'étaler leurs analyses, parfois trop précises, avec des exemples ailleurs dans le monde, et parfois trop hors-sol, en s'appuyant sur des idéologies communistes radicales. Un sentiment que ces experts "autoproclamés" pour fuir leurs propres réalité s'identifient à la nôtre !

Processus unique

Encore une fois, et on le répètera autant que nécessaire : la Nouvelle-Calédonie est inscrite dans un processus de décolonisation unique. Il ne ressemble donc à aucune autre décolonisation dans le monde. Et il est malheureux de voir ces experts de façade spéculer sur un objet juridique et une réalité qui n'existe pas encore. Il est là une forme de parasitisme militant où leur engagement devient performatif au lieu d'être solidaire !

Contrairement à un fait scientifique, qui s'explique notamment par le caractère reproductible des expériences, la particularité avec l'accord de Bougival est qu'il n'existe pas encore concrètement et que ces experts prédisent déjà ses effets et ses conséquences sans savoir précisément de quoi sera fait cet accord... pour la simple et bonne raison, c'est qu'il faut bâtir cet accord, lui donner corps et lui donner vie, au travers de la loi organique spéciale puis avec la loi fondamentale, et ce n'est qu'après que l'on pourra mesurer sa "performance". Parce que Bougival est le résultat d'un consensus.

Vision dépassée

Il est également assez désolant de voir l'un des partis situé à l'extrême gauche de l'échiquier national mobiliser autant d'énergie à déboulonner Bougival. C'est même un jeu risqué puisqu'il avait été convenu, de manière consensuelle, que la Nouvelle-Calédonie devait être tenue à l'écart des enjeux politiques qui bousculent l'Hexagone. D'où vient cette volonté de brandir le dossier calédonien en métropole, si ce n'est pour ajouter un caillou de plus dans la chaussure du Premier ministre ou bien cultiver une vision dépassée du Kanak qui serait marginalisé dans son propre pays ?

Le Kanak est partout aujourd'hui. Il est chef d'entreprise, il est salarié ou patenté, il est coutumier, il vit à la tribu, il vit en ville, il se marie et parle avec qui il veut, il voyage, il est indépendantiste et parfois même loyaliste... C'est ça la réalité du peuple premier, aujourd'hui !

S'ouvrir au monde pour affirmer encore plus fort et plus haute notre appartenance à ce Pays

Les jeunes footballeurs de moins de 17 ans qui viennent de se qualifier pour la Coupe du monde de l'année prochaine, au Qatar, sont un exemple parfait du pays. Est-ce qu'ils ont leurs chances de remporter le trophée ? C'est peu probable, même si on leur souhaite. Mais est-ce qu'ils vont revenir avec 100% de défaites au compteur, pas sûr non plus. Et quand bien même ! Leur qualification à cette compétition leur donne la possibilité de s'exprimer dans le monde, de se mesurer aux grosses pointures, d'apprendre et, dans tous les cas, de grandir. On le voit dans leur regard, ils sont déterminés à donner le meilleur d'eux-mêmes et, de retour au pays, ils en feront bénéficier les autres de leur expérience nouvelle.

Mais lorsqu'on lit avec attention les motions du dernier Congrès du pays kanak pour comprendre que le Sénat coutumier n'a jamais dit qu'il était contre l'accord de Bougival. Il en fait un chantier. Et on ne peut que se demander si la promotion et la protection du Kanak sont bien établies pour le faire rayonner dans le monde. Ça reste très timide quand on liste tous problèmes que rencontrent les Kanak au quotidien...

Eviter l'instrumentalisation

Sans refaire l'histoire, on se souviendra que ce qui avait été décidé à la convention de Kawipa en juin 2021 était clair : il ne faut pas donner suite à l'invitation de Sébastien Lecornu au lendemain des résultats de la deuxième consultation qui avait vu une nette progression du Oui à l'indépendance (46,74% contre 53,26%). Pourtant, cette décision n'a pas été suivie par tous, ce qui a conduit à l'organisation de la troisième

consultation le 12 décembre de la même année, malgré la pandémie de Covid-19 et avec les conséquences que l'on sait.

Rappelez-vous, la décision du FLNKS de ne pas se rendre à Paris en juin 2021 à l'invitation du ministre des Outre-mer de l'époque avait justement pour objet d'éviter que la Nouvelle-Calédonie ne soit instrumentalisée dans le cadre de campagne présidentielle qui avait débuté commencé en mai 2021. Une suggestion fondée sur l'expérience de ce qui s'était passé en 1988, mais qui n'avait pas été retenue. Et c'est ce nouveau mélange des genres, orchestré par d'autres, aujourd'hui, en Hexagone, qui risque une nouvelle fois de porter préjudice à la Nouvelle-Calédonie et à un avenir serein... Il faut vraiment faire attention à ne pas utiliser la lutte comme levier moral ou symbolique pour des agendas particuliers !

5 septembre 2025



Comité directeur, le vendredi 5 septembre 2025 au Charley, à la Vallée-du-Tir, Nouméa ...

Avant d'entamer le Comité directeur de ce vendredi matin, un hommage a été rendu à Auguste Wéjième, un militant engagé dans les travaux de l'Organisation syndicale et ceux du Parti Travailleiste. « Il a fait partie des petites mains de l'ombre de l'Ustke durant des années comme beaucoup de nos camarades qui déjà aussi décédés, pour avoir œuvré dans les coulisses de l'organisation de nos événements se déroulent au mieux », précise Mélanie Atapo, présidente de l'Ustke en saluant sa discrétion, son engagement et son humilité. Au programme de cette réunion statutaire trois points sont inscrits à l'ordre du jour, essentiellement des informations provenant de l'exécutif du Bureau confédéral :

▼ Le séminaire prévu les 19-20 novembre 2025 avec les modalités de son déroulement et de son organisation qui se présentent comme une phase intermédiaire au congrès de décembre de 2026. Objectifs : Redynamiser les structures fédérales en panne ou en manque de perspectives. Comment reconstruit-on la stratégie syndicale ? « Après la disparition de Kotra et de Hnalaïne, il faut nous asseoir ensemble pour faire un bilan externe et interne de notre Organisation syndicale. Il faut revisiter notre stratégie syndicale et nos méthodes de travail », annonce la présidente de l'Ustke. Le programme définitif sera envoyé aux responsables fédéraux dès le 15 septembre. A partir de cette date-là, ils pourront se préparer à ce séminaire prévu deux mois plus tard. « C'est important la présence de chacun », insiste la présidente sur cet aspect car « il faut décliner un plan d'action » à partir du bilan des motions adoptées au XVIIème congrès en décembre 2023.

▼ L'Accord-Cadre signé le 12 mai 2025 à la suite de la conférence sociale et fiscale de fin avril 2025. Un point d'étape sera fait aux partenaires sociaux ce lundi 8 septembre par le cabinet de Christopher Gygès. Cinq objectifs annoncés initialement : l'équilibre des comptes publics et sociaux à l'horizon de cinq ans, le renforcement du pouvoir d'achat de calédoniens par la hausse des revenus et la lutte contre la cherté de la vie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du pays, le retour rapide et l'accès durable à l'emploi, la réforme et la révision de la fiscalité calédonienne. Ces cinq objectifs s'appuient sur trois axes de travail notamment sur les revenus et la compétitivité des entreprises, sur la structure et le niveau des prix, et sur l'emploi et l'insertion. « Le retour à l'emploi, la formation, la reconversion, la liste des produits de premières nécessités qui passe de 60 à 120, le renforcement du pouvoir d'achat des calédoniens ... Beaucoup de choses sont à l'étude et l'allocation au maintien à l'emploi prend le relais au dispositif du chômage lié aux exactions de mai 2024 qui a pris fin en juin 2025 », indique Mélanie Atapo. « En projection, la création de 3 000 emplois en contrepartie une mesure phare pour les entreprises, l'exonération des charges fiscales jusqu'au 31 décembre 2025 », ajoute-t-elle. Des recommandations ont été faites auprès de nos responsables syndicaux, notamment d'être vigilants sur les mesures prises concernant les bas salaires et ceux qui ne perçoivent aucune rémunération depuis fin février ou fin juin 2025. « Je demande de la vigilance de l'Ustke sur l'Accord-Cadre », soulève Marie-Pierre Goyetche, membre du collège honoraire. « La Banque Alimentaire percevra 190 millions de francs et l'association Action Solidaire qui œuvre dans les quartiers populaires ne bénéficient de rien ! », relève-t-elle. « Des milliers de personnes seraient sans revenus, beaucoup passent à travers les mailles du filet de la Cafat, des pôles de l'emploi », insiste-t-on. L'Ustke est montée au créneau concernant la mesure sur la durée de résidence du conjoint du salarié, finalement celle-ci a été rejetée par le Conseil d'Etat. Concernant « les mesures prises pour réduire les coûts dans la fonction publique telles que le gel des avancements préconisé par l'Ustke, c'est encore au stade de projet », indique-t-on.

▼ La retraite dans le secteur du privé. Au CPRC, autrement dit au sein de la commission paritaire de la retraite Cafat, les partenaires sociaux avaient décidé de repousser l'âge légal de la retraite à 62 ans au 1er janvier 2026. Actée fin 2018 par un accord interprofessionnel, cette réforme a été confirmée au sein de la commission paritaire de la Cafat en avril 2021 malgré l'opposition très forte à cette période de l'Ustke et de Force Ouvrière. Sauf qu'avec le contexte actuel de crise, il n'y a que 1, 5 actifs pour 1 retraité. La crise sociale de mai 2024 a renforcé les inégalités sociales qui sont de plus en plus flagrantes. Faut-il augmenter les cotisations ? Faut-il augmenter l'âge de départ en retraite ? Ou faut-

il adopter ces deux mesures en même temps, mais toujours est-il qu'en mai 2026 il faudra trouver presque 11 milliards CFP pour combler ce régime déficitaire. En 2025, les encaissements s'élèvent à 33, 5 milliards CFP et les dépenses avoisinent les 44, 2 milliards CFP donc il manque 10, 6 milliards CFP pour renflouer ce régime de retraite. Les prévisions pour 2026 : encaissements [33, 5 milliards CFP] et dépenses [45,5 milliards CFP]. Comparativement en 2024, les dépenses s'élevaient à 43 milliards CFP. Donc, la commission de la retraite Cafat aura la lourde tâche de rechercher des sources de financements de ce régime déficitaire car tous les fonds de réserve ont été épuisés. Des pistes ont été évoquées mais il reste encore à les élaborer au plus vite d'ici fin 2025.

▼ La présentation de l'actualité politique a conclu cette réunion avec les différentes phases du projet de l'Accord de Bougival présenté comme un Accord définitif sur lequel l'Ustke l'a rejeté complètement le 24 juillet en assemblée générale. Cet accord repose sur trois volets : le politique, l'économie et le calendrier institutionnel.



MOUVEMENT D'UNION CALEDONIENNE

4, rue de la Gazelle – Aéroport de Magenta
B.P 3888 – 98 846 Nouméa

Nouméa, le 07 septembre 2025

COMMUNIQUE UNION CALEDONIENNE

Manuel Valls : prestidigitateur colonial au service de la macronie

Dès le conclave de Deva en mai 2025, le ministre des Outre-mer Manuel Valls a fait miroiter aux indépendantistes un projet d'indépendance-association imminent, créant des attentes qui n'avaient d'autre but que de manipuler et de diviser le peuple kanak et les Calédoniens. Sous couvert de dialogue, il a orchestré, en juillet 2025 à Bougival, un simulacre de négociation où les délégations présentes, y compris celle du FLNKS, ont été amenées à signer un document prétendant ouvrir la voie à ce projet. Cette signature a immédiatement été détournée par l'État français, qui prétendait que le FLNKS avait adhéré à l'accord, alors que le Front l'a rejeté fermement le 13 août, jugeant le projet incompatible avec les fondements de sa lutte pour l'autodétermination.

Cette manœuvre s'inscrit dans une série de tentatives de l'État français pour imposer une solution qui fragmente et qui met de nouveau en danger la paix dans notre pays. Rappelons l'épisode de Gérard Darmanin, qui, après de vifs échanges avec le FLNKS, avait convaincu ses responsables de signer un document envisageant l'ouverture du corps électoral spécial, en violation des principes fondamentaux de l'accord de Nouméa.

Le 13 août 2025, six présidents de groupe politique du Sénat ont déposé une proposition de loi organique visant à reporter les élections provinciales jusqu'en juin 2026, en se fondant sur la prétendue « signature de l'ensemble des partenaires calédoniens ». Le même jour, le FLNKS rejetait en bloc le projet d'accord. Privé de l'assentiment du front de libération historique, le prétendu consensus s'est effondré, fragilisant la justification légale du report et mettant en lumière les contradictions flagrantes de l'État français.

Comme par enchantement, le projet est devenu « Accord de Bougival » et a été publié au Journal Officiel, donnant l'illusion d'une légitimité juridique. Mais un texte dont les signataires sont inconnus et dont le contenu est flou ne peut servir de base à un report arbitraire des élections. En son temps, l'accord de Nouméa avait été publié avec la mention de tous ses signataires : le contraste est saisissant.



Aujourd'hui, Manuel Valls persiste dans sa stratégie de manipulation et tente de transformer un projet contesté en loi constitutionnelle, contre la volonté des indépendantistes et du peuple kanak.

L'Union Calédonienne, réaffirme qu'il reste ouvert à la discussion et la recherche d'un accord mais pas à n'importe quel prix. **Nous dénonçons ici les méthodes colonialistes et dilatoires de l'État français, qui cherchent à imposer ses choix en violation du droit international et de l'esprit de l'accord de Nouméa.**

Nous appelons la communauté internationale à surveiller de près la situation et à soutenir le peuple kanak dans sa quête légitime d'autodétermination, face à ces manœuvres de manipulation.

Le secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'FOCHI', with a stylized flourish extending to the right.

Mr Dominique FOCHI



FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

Le 10 septembre 2025

LECORNU LE MINISTRE DES COLONIES PAR EXCELLENCE

Nouvel épisode dans la saga de l'instabilité politique française qui s'est accentuée depuis les élections législatives de juillet 2025. Après avoir été débarqué par l'Assemblée nationale sur un vote de confiance pour la première fois de l'histoire de la 5^{ème} république, François Bayrou est remplacé illico-presto par Sébastien Lecornu.

L'ancien ministre des Armées est bien connu des Calédoniens et des forces politiques en présence. Après sa tentative du format Lepredour, son implication malsaine dans le conflit de l'usine du sud, son entêtement à maintenir le 3^{ème} référendum et ses envois de rafales dans le Pacifique en tant que ministre des armées, ces différentes prises de position vis à vis de notre pays ne sont pas sans conséquences.

Sans oublier, ses soutiens affichés aux campagnes législatives, Sébastien Lecornu a traduit dans les actes la partialité de l'Etat et a débuté les hostilités pour conduire le pays dans le chaos que l'on connaît, non sans connaissance de cause.

Il était présent sur les terres de Kanaky pour le résultat du 3^{ème} référendum, en pleine crise COVID. Il a voulu détourner les aspirations des indépendantistes et a affirmé « qu'en démocratie, les élections se tiennent à l'heure ».

A la tête du énième gouvernement français, sa nomination n'augure rien de positif pour l'avenir de notre pays puisque son accointance avec les radicaux loyalistes n'est plus à démontrer.

Fort de son expérience en sa qualité de ministre des armées, il est certain que la Nouvelle-Calédonie est un enjeu fort dans la vision militaire de la France.

Le FLNKS reste ouvert au dialogue et réaffirme que notre pays n'est pas un terrain de jeu pour les puissances occidentales.

Pour le FLNKS, le Premier Ministre devrait s'en tenir à ses propos et convoquer les élections provinciales qui devront se tenir au plus tard le 30 novembre 2025.

Alors que la France et surtout les Français suffoquent à cause des décisions de l'État Macron et que l'instabilité ambiante persiste, le FLNKS appelle le Premier ministre français à ne pas diluer l'avenir des Calédoniens dans le marasme français et à entendre les voix qui s'élèvent contre le projet d'accord de Bougival qui ne recueille pas le consensus nécessaire pour l'avenir du pays.

Pour le Bureau politique du FLNKS

M. Dominique FOCHI



USINES - TRIBUS, MEME COMBAT

UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS KANAK ET DES EXPLOITES

« La confédération de l'avenir »

BP 4372 Nouméa — Tél : 27.72.10 Fax : 27.76.87

Email : ustke@ustke.nc

**GRÈVE GÉNÉRALE de 24 HEURES
Jeudi 18 septembre 2025**



Aux adhérents, sympathisants de l'USTKE,

Le Bureau confédéral appelle l'ensemble de ses adhérents du secteur privé et public à une grève générale de 24 heures ce jeudi 18 septembre 2025.

La mobilisation se déroulera devant le haussariat NC de 09H00 à 13H00.

À cet effet, l'appel des organisations syndicales dans l'hexagone a pour titre :

« Les sacrifices pour le monde du TRAVAIL, ça suffit ! »

Ce mouvement syndical ouvrier national ce 18 septembre 2025 se lève une fois de plus pour défendre les droits des travailleurs, le pouvoir d'achat et une meilleure justice sociale qui nous concernent aussi dans le Pacifique Sud et dans l'Outre-mer.

Ici, au PAYS nos réalités rejoignent celles des travailleurs de métropole et de par le Monde :

- Le pouvoir d'achat des travailleurs calédoniens et de leurs familles est aussi étranglé par un système qui écrase la création d'emplois stables et qui maintient les salaires au plus bas,
- Les protections sociales mises à mal,
Les politiques successives des GOUVERNEMENTS, diminuant nos droits celles des travailleurs et menaçant même jusqu'à nous considérer, comme de simples participants.
- Les inégalités sociales toujours aussi criantes entre une minorité de privilégiés et une majorité de salariés qui peinent à vivre dignement.

Ces attaques contre le monde du travail se généralisent.

Notre riposte doit donc être unie et solidaire malgré le contexte de crise sociale et économique qui ont laissé près de 11 000 travailleurs au bord de la route, qui plombe notre moral et affecte nos nombreuses familles.

Malgré tout cela, nous devons nous lever et ne pas se laisser abattre.

Défendre notre dignité en tant que travailleur n'a pas de barrières !

L'USTKE rappelle que la défense de l'emploi durable, d'un système de protection sociale juste et d'une meilleure répartition des richesses demeure l'âme de nos luttes ouvrières.

Depuis toujours, l'USTKE dénonce et combat le système capitaliste, ce même système qui nous exploite, qui nous appauvrit et qui nous colonise.

Oui, l'USTKE revendique une véritable politique publique fondée sur des mesures concrètes pour mettre fin à la précarité et renforcer la solidarité.

Le 18 septembre prochain, nous saluerons la détermination des travailleuses et travailleurs en lutte en France et affirmerons que leur combat est aussi le nôtre.

« La solidarité ouvrière ne connaît pas de frontières ! »

MOBILISONS ensemble TOUS & TOUTES, et de façon massive !

Comptant sur nous tous, camarades !

Salutations fraternelles et solidaires !

Pour le Bureau confédéral
La Présidente
Mélanie ATAPO





FRONT DE LIBÉRATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

LE 20 SEPTEMBRE 2025

LE GEL DU CORPS ELECTORAL EST CONFORME A LA CONSTITUTION : PLACE AUX PROVINCIALES

Quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité prend les escaliers.

Le FLNKS se réjouit de la décision rendue par le Conseil constitutionnel ce 19 septembre 2025, à la suite d'une QPC- question prioritaire de constitutionnalité- déposée par les proches collaborateurs de l'exécutif de la province sud.

Regroupés en association soi-disant citoyenne « un cœur, une voix », méprisant sans vergogne le processus de décolonisation dans lequel la Kanaky-Nouvelle-Calédonie est engagée, ces citoyens français n'avaient de cesse de crier à l'injustice sociale et au déni de démocratie.

Pourtant, le juge de la constitutionnalité des lois a rendu un verdict clair : **Le gel du corps électoral est conforme à la constitution Française. Et l'Accord de Nouméa n'est pas caduc. En effet, le titre XIII au sein de la constitution française n'a pas de date de fin. Même si il s'agit de dispositions transitoires.**

Cette décision n'est pas une surprise pour le FLNKS, car cela fait des mois qu'au travers de communiqués, d'interviews médiatiques, de mobilisations pacifiques, nous n'avons eu de cesse d'affirmer ce que dit l'Accord de Nouméa, pourtant écrit en français.

Les Loyalistes auront tout tenter pour décrédibiliser la voix indépendantiste : faire passer nos responsables pour des terroristes, claironner à qui veut l'entendre que le corps électoral serait contestable et obtenir le soutien de plusieurs ministres pour défendre ces inepties. Ce n'est pas parce qu'on répète mille fois un mensonge pour maintenir son électorat que cela en fait une vérité !

Les anti-indépendantistes sont tellement aux abois qu'ils vont désormais faire croire à l'opinion publique que le Conseil constitutionnel a manqué de courage alors même qu'il n'a eu d'autre choix que de prendre en compte les orientations de l'Accord de Nouméa dont la valeur constitutionnelle est conférée par le premier alinéa de l'article 77 de la Constitution.

La décision rendue aujourd'hui représente un démenti cinglant et le FLNKS s'en félicite.

Après l'échec du passage en force du dégel du corps électoral en 2024, les responsables du chaos calédonien ne savent plus comment retrouver une crédibilité électorale.

Le Conseil constitutionnel ayant validé la légitimité du corps électoral, personne ne pourra contester les prochaines élections provinciales. L'un des principaux arguments avancés pour justifier un report s'effondre donc.

Le FLNKS a par ailleurs rejeté totalement le projet d'accord de Bougival, jugé contraire à l'esprit de l'Accord de Nouméa et au processus de décolonisation. Aussi, les futures discussions devront reprendre sur la base de l'accord de Kanaky, seul cadre légitime pour construire l'avenir

du pays. Cependant, l'absence actuelle de gouvernement en France et une situation institutionnelle instable ne permettent pas de rouvrir ces discussions dans des conditions sérieuses et équilibrées.

Dans cette attente, les élections provinciales doivent absolument se tenir avant le 30 novembre 2025. Ce scrutin, désormais incontestable, permettra de redonner une légitimité claire aux élus et d'avancer sereinement, sans que l'avenir du pays reste suspendu à des calculs politiques.

Le FLNKS rappelle qu'en démocratie les élections se tiennent à l'heure, et exige donc que l'État français prenne les dispositions nécessaires pour convoquer les élections provinciales avant le 30 novembre 2025 et appelle tous les indépendantistes à une participation massive dans les urnes.

Pour le Bureau politique du FLNKS

Le secrétaire général de l'UC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'FOCHI', enclosed within a stylized, elongated oval shape.

Dominique FOCHI

DÉCLARATION UNITAIRE

24 septembre 2025

Ce 24 septembre 2025, le peuple kanak, par la voix du Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS), des représentants traditionnels et coutumiers autochtones, des partis politiques nationalistes, l'EPKNC et des forces vives proclament avec détermination leur volonté de voir accéder le pays de leurs ancêtres à la pleine souveraineté.

Notre histoire

L'organisation sociale kanak qui tient ses fondements d'une civilisation de plus de 3000 ans d'existence, a connu depuis sa découverte en 1774 de tumultueuses situations sanitaires, politiques, et économiques dans ses relations avec l'État français.

La prise de possession de la Nouvelle-Calédonie le 24 septembre 1853, à Balade, a ouvert plus d'un siècle d'affrontements sanglants entre les chefferies kanak et le colonisateur, marqués par les révoltes des grands chefs Ataï en 1878 et celle de Noël en 1917. Durant un siècle le régime de l'indigénat, les massacres, les déplacements de populations ont totalement déstabilisé la société kanak. Depuis 1946, malgré la fin officielle du régime de l'indigénat, la France n'a jamais assumé les responsabilités que lui impose la résolution 1514 du 14 décembre 1960 de l'ONU sur la décolonisation des territoires non autonomes. De 1946 à 1984, elle a entretenu une instabilité statutaire qui a freiné toute émancipation réelle. En 1972, le premier ministre Mesmer dans une circulaire encourage la venue de métropolitains sur le territoire pour mettre en minorité le peuple kanak confirmant, un siècle après la prise de possession, la colonie de peuplement.

Malgré ce contexte, le peuple kanak a partagé son droit inné et actif à l'autodétermination avec les victimes de l'histoire en 1983 à Nainvilles-Les-Roches, gage d'ouverture et de responsabilité pour la construction d'une communauté de destin.

L'insurrection menée par le FLNKS entre 1984 et 1988 a mis un terme aux manœuvres politiques de la puissance administrante et a ouvert la voie à la paix avec l'Accord de Matignon Oudinot, puis à un véritable processus de décolonisation avec l'Accord de Nouméa.

En 2018, après trente années de paix, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie s'est assombri avec l'annonce de la stratégie géopolitique française de l'axe indopacifique présentée par le président Macron. Cette orientation a placé le pays au centre des rivalités des grandes puissances, reléguant le droit du peuple kanak derrière les intérêts diplomatiques de Paris. Les consultations de 2018 et 2020 ont confirmé deux visions : le peuple kanak, soutenu par les autres communautés, réclame son indépendance, et la pleine et entière souveraineté du pays ; l'État français, rompant avec sa posture d'impartialité ayant prévalu durant les accords, s'emploie à maintenir le pays dans son giron colonial. La troisième consultation, imposée et tenue le 12 décembre 2021, a scellé la rupture de confiance avec l'État colonial français, malgré la demande de report du FLNKS et du Sénat coutumier. Avec seulement 43 % de participation, ce scrutin, dépourvu de légitimité politique et morale, reste le symbole d'un processus confisqué et inachevé. L'exercice du droit à l'autodétermination sans le peuple colonisé n'a aucune légitimité !

La révolte du 13 mai 2024, fut une réponse à l'énième passage en force de l'Etat, sur la question du dégel du corps électoral provincial et du processus de décolonisation acté dans le cadre de l'Accord de Nouméa. Elle a mis en lumière la précarité des liens sociaux, les tensions identitaires et le désarroi d'une partie de la jeunesse, tout en questionnant notre capacité collective à bâtir un avenir commun. L'enjeu dépasse toute réponse strictement sécuritaire : il appelle à repenser en profondeur les politiques publiques envers la jeunesse et le peuple kanak, dans un esprit de justice sociale, de reconnaissance de l'identité kanak et d'équilibre territorial. Elle a également affirmé que le peuple kanak est déterminé et ferme dans sa revendication d'indépendance.

Plus que jamais, la France doit honorer l'engagement pris en 1998 par la signature de l'Accord de Nouméa. Il est le socle sur lequel doit être bâti et scellé définitivement l'avenir de la Nouvelle Calédonie tant au niveau du préambule qu'à celui du document d'orientation :

- *La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent en Nouvelle Calédonie... Il convient d'ouvrir une nouvelle étape marquée par la pleine reconnaissance de l'identité Kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle Calédonie et par un partage de souveraineté avec la France avant de tendre vers une souveraineté pleine et entière du pays en devenir.* (Point 4 du préambule).

Le point d'aboutissement de cet Accord ne souffre d'aucune ambiguïté car :

- *L'Etat reconnaît la vocation de la Nouvelle Calédonie à bénéficier à la fin de cette période d'une complète émancipation » ... Cet Accord restera donc à son dernier stade d'évolution sans possibilité de retour en arrière au cas où les consultations n'auraient pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée. Cette irréversibilité étant constitutionnellement garantie.* (Point 5 du document d'orientation)

C'est dans la droite ligne de l'Accord de Nouméa que les discussions et les négociations se poursuivront.

- **Rappelant** que l'ONU a proclamé la période 2021-2030 comme la quatrième décennie internationale pour l'éradication du colonialisme (résolution 75/123 du 10 décembre 2020) ;
- **Rappelant** les récentes résolutions du Comité des droits de l'homme, du Comité des 24 et de l'Assemblée générale des Nations unies, qui enjoignent la France à obtenir le consentement du peuple autochtone sur toute évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie ;
- **Rappelant** le contentieux colonial entre le peuple kanak et l'État français suite à 173 ans d'occupation ;
- **Rappelant** l'accord de Nouméa, accord de décolonisation définissant une trajectoire acceptée par les trois partenaires — l'État français, le RPCR et le FLNKS au nom du peuple kanak — et affirmant que ce processus est irréversible et doit être poursuivi jusqu'à son terme ;

- **Rappelant** la révolte de la jeunesse kanak, en mai 2024, en réaction au passage en force du gouvernement français concernant le dégel du corps électoral et le projet d'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre français ;
- **Refusant** le changement de trajectoire introduit par le récent projet d'accord du 12 juillet 2025, qui ne repose pas sur un consensus comme l'accord de Nouméa et qui conduit à l'intégration définitive du pays kanak dans la République française, à l'assimilation et au néocolonialisme ;
- **Considérant** les limites du système économique et social actuel, issu de l'accord de Nouméa, et l'incapacité des institutions calédoniennes à le réformer pour s'affranchir durablement de l'héritage de l'économie coloniale de comptoir ;
- **Rappelant** les discussions inabouties du conclave de Deva portant sur un accord proche de la pleine souveraineté ;
- **Considérant** que la paix et la stabilité ne pourront être acquises que si la décolonisation est conduite à son terme dans une société libre, autonome et apaisée ;
- **Considérant** que la France doit respecter ses engagements et honorer sa parole en ce qui concerne le pays Kanak, en tant que pays des droits de l'homme, engagé au sein du concert des Nations unies à défendre le droit international, notamment en Ukraine, et en Palestine ; les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, les droits des peuples autochtones et les droits humains ;

Ce 24 septembre 2025, en cette date de commémoration, le FLNKS, l'Instance Autochtone de Discussion (IAD), l'Église Protestante de Kanaky-Nouvelle-Calédonie, les anticolonialistes, les forces vives :

EXIGENT de la France, patrie des droits de l'homme, le respect du processus irréversible de décolonisation prévu par l'accord de Nouméa et l'engagement à faire accéder Kanaky à la pleine souveraineté ;

APPELLENT les États membres du Groupe Fer de Lance Mélanésien, le Forum des Îles du Pacifique, le Mouvement des Non-alignés et la communauté internationale à soutenir le peuple kanak dans sa quête de souveraineté face à la puissance coloniale, afin d'ouvrir la voie à une politique de coopération capable de relever les défis du réchauffement climatique et des enjeux géostratégiques contemporains ;

PRIENT la puissance administrante d'engager une discussion sincère sur la réparation des préjudices historiques subis par le peuple kanak depuis la prise de possession unilatérale avec la mise en place de la justice transitionnelle ; des politiques publiques de l'identité kanak et plus largement le chemin de la mémoire et du pardon.

DÉCLARENT :

- 1) Leur engagement à faire aboutir l'accession du pays à la pleine souveraineté dans le cadre des discussions et négociations avec la puissance administrante.

- 2) La nécessité de maintenir les élections provinciales en novembre 2025 au plus tard, afin de redonner une légitimité aux représentants de la population au sein des institutions ;
- 3) Leur engagement à créer les conditions pour élaborer un projet de société inclusif, solidaire et durable avec la prise en compte de la légitimité coutumière et la souveraineté des chefferies ; avec l'ensemble de la société civile, les autorités religieuses et les autorités coutumières
- 4) Leur engagement à poser les fondements d'une unité nationale pour contribuer à une prospérité du développement du pays et à une stabilité durable en matière d'ancrage dans la région pacifique.
- 5) Que l'indépendance sera proclamée dès que les conditions seront réunies au plus tard avant les élections présidentielles de 2027
- 6) Leur engagement à continuer d'œuvrer avec les signataires de cette déclaration et les organisations qui partagent l'orientation de cette déclaration.

La présente Déclaration, rendue publique ce 24 septembre 2025, sera transmise pour information aux élus du Congrès, des provinces et des communes de la Nouvelle-Calédonie, aux représentants de l'État français, aux groupes parlementaires nationaux, au Comité des mécanismes des experts autochtones, aux États membres du Groupe Fer de Lance Mélanésien, au Forum des îles du Pacifique, au Mouvement des Non-Alignés, au Comité des droits de l'homme, au Comité des 24 de l'ONU, Conférence des Eglises du Pacifique (PCC), et la CEVAA.

FLNKS
(UC, RDO, DUS, CNTP, PT, MOI, DA)

MNIS

EPKNC

Instance Autochtone de Discussion (Sénat coutumier, et Conseils coutumiers)



FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

Nouméa, le 30 septembre 2025

**FLNKS – Front de Libération
Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS)**
Délégation du FLNKS mandatée
dans le cadre du projet dit « Accord de Bougival »

**À l'attention de Monsieur le
Premier ministre
Hôtel de Matignon – Paris**

Objet : Retrait formel des signatures relatives au projet dit « Accord de Bougival »

Monsieur le Premier ministre,

Par la présente, nous, membres du FLNKS, signataires du projet d'accord dit « Accord de Bougival », souhaitons vous informer officiellement, du retrait formel de nos signatures.

Les signatures que nous avons apposées le 12 juillet dernier, ne concernaient qu'un projet destiné à être soumis à nos instances et non un accord définitif. L'utilisation qui en a été faite par l'État, notamment lors de la publication au JORF et la communication autour d'un prétendu « accord historique », constitue une instrumentalisation qui dénature entièrement la portée de nos engagements.

Le FLNKS lors de son 45^{ème} Congrès a rejeté à l'unanimité ce projet et le Bureau Politique est mandaté pour entreprendre toute démarche utile, y compris judiciaire, contre l'utilisation abusive de nos signatures, transformant un simple projet en accord définitif.

Nous dénonçons par ailleurs les méthodes de passage en force employées par l'État, qui bafouent la souveraineté de nos instances. Nous réaffirmons que la seule voie légitime pour avancer demeure celle du dialogue dans la continuité de l'esprit de l'accord de Nouméa et conformément aux principes de décolonisation reconnus par le droit international.



FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

Nous vous demandons donc de prendre acte du retrait formel de nos signatures et d'en informer, sans délai, les autorités de la République ainsi que les partenaires concernés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Pour les signataires FLNKS du projet dit « Accord de Bougival »

Emmanuel TJIBAOU

Rock WAMYTAN

Aloisio SAKO

Mickael FORREST

Omayra NAISSELINE

Copie :

Président de la République : Mr Emmanuel Macron

Présidente de l'Assemblée Nationale : Mme Yaël Braun-Pivet

Président du Sénat : Mr Gérard Larcher

Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie : Mr Jacques Billant



Conseil syndical de la Fédération des Industries et des Services STKE Le vendredi 10 octobre 2025

Les délégués syndicaux et le bureau de la Fédération des Industries et des Services STKE ont tenu leur conseil syndical ce vendredi matin au Charley's. Au menu des échanges, des discussions avec les responsables syndicaux :

L'actualité confédérale comprenant des sujets pays concernant la politique, le social et l'économie avec notamment la présentation de l'agenda de la confédération depuis le dernier conseil en date du 11 août dernier.

- ◇ 13/08/25 : mise en place du séminaire de l'Ustke prévu les 19-20 novembre 2025 à Bourail. Les participants de ce rendez-vous pré-congrès de décembre 2026 : les membres du BC, les membres du CH, 1 SG + 1 SGA de chaque fédération, 2 membres de l'UPN, 3 membres de l'UPIL.
- ◇ 08/09/25 : Réunion intermédiaire sur l'Accord Cadre signé le 12 mai 2025.
- ◇ 17/09/25 : La loi de Pays sur " les titres de transport et de carburant " qui intéresserait les salariés.
- ◇ 18/09/25 : Grève générale de l'Ustke en solidarité avec les syndicats de salariés nationaux.
- ◇ 02/10/25 : Réunion sur l'industrie locale.
- ◇ 06/10/25 : Réunion du BC exécutif avec les SG, SGA de fédération.
- ◇ 13/10/25 : Réunion du BC exécutif avec la mission interministérielle de l'Etat.

L'actualité de cette fédération tels que les points de situation des pôles gérés par les secrétaires généraux adjoints :

- ◇ Pôle agro-alimentaire suivi par Alexis Ukajo : Les secteurs STKE (Sopac, Sica, Groupe Saint-Vincent, Les Cacaos du Pacifique, GFNC, GBNC). Biscochoc a changé d'appellation depuis hier, et cette société fabriquant du chocolat s'appelle désormais " Les cacaos du Pacifique ". Dans cette entreprise, l'Ustke a remporté les élections professionnelles (Ustke 60 %, Usoenc 40 %).
- ◇ Pôle Environnement suivi par Eli Orowi & Christopher Omniwack : Les secteurs STKE (Sodacal, Caléco, Mont-Dore Environnement, CSP Fidélité, CDE, Scierie Col d'Amieu, Takone ...). Une mutation professionnelle est en cours à Sodacal. Des dépressions sont constatées dans certaines entreprises. Une vice de procédure a été signifiée par l'inspection du travail pour 2 licenciements à Takone. Affaire à suivre au tribunal pour la reprise du travail à temps plein de ces 2 ex-salariés dans cette société de parfumerie.
- ◇ Pôle construction suivi par Peter Togiaki : Ce secteur d'activité est lié au BTP. Par conséquent sur 8 secteurs identifiés 6 ont subi des plans de licenciement.
- ◇ Pôle maintenance suivi par Fidel Malalua : Les secteurs STKE (Caltrac, Gaspac, MCS, Komatsu, Mésachimie, Socométra, Maconnet ...). À Mésachimie, les salariés sont revenus à 39 heures par semaine depuis début septembre, et cette société a obtenu un contrat à PRNC. L'Ustke a remporté les élections professionnelles à Komatsu. À Caltrac, des licenciements sont suspendus avec l'annonce de la reprise de la mine de Nakéty.

Le prochain rendez-vous est donné en décembre pour la tenue d'une assemblée générale, et cette année finira autour d'un repas qui sera pris en commun avec les anciens, les retraités de cette fédération le samedi 13 décembre à Païta.

Solidaires



ET INTERNATIONALISTES!

Soutien à la lutte du peuple Kanak

**A NOUMÉA COMME À PARIS :
HALTE AUX PARTISANS
DE LA NOUVELLE-
CALÉDONIE
FRANÇAISE !**



solidaritekanaky.fr



Lettre ouverte du FLNKS aux parlementaires de la République française

En date du 12 octobre 2025

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS) s'adresse à vous avec gravité. L'avenir de la Nouvelle-Calédonie ne peut se jouer une nouvelle fois sur la base d'informations tronquées, de lectures biaisées et de décisions précipitées prises à Paris, loin de la réalité du pays.

Nous vous demandons solennellement de rejeter la proposition de loi organique relative au report des élections provinciales¹ et la modification du corps électoral provincial. Ce texte, en apparence technique, serait en réalité une régression politique majeure : il mettrait fin unilatéralement au processus de décolonisation engagé par l'accord de Nouméa et reconnu par la France, en contradiction avec le droit international et des engagements solennels de la République.

Avant les événements tragiques de mai 2024, les informations transmises au Parlement par le gouvernement et le député non-indépendantiste étaient erronées. Le gouvernement de l'époque vous avait présenté une situation sous contrôle dans un pays en paix, un mouvement indépendantiste marginalisé et un « corps électoral figé » qui était une anomalie à régulariser sur le plan juridique. Vous avez été mal informés, et vous avez, pour certains, en toute bonne foi, pris les mauvaises décisions.

Les conséquences de ce passage en force ont été dramatiques : la Nouvelle-Calédonie a connu une flambée de violences, des morts, des blessés, des destructions, et surtout une fracture sociale profonde. Ces blessures auraient pu être évitées si la parole du FLNKS avait été entendue.

Aujourd'hui encore, certains continuent d'affirmer que le mouvement indépendantiste est affaibli, que le peuple kanak serait résigné ou divisé. C'est une élucubration. Les consultations référendaires locales, les réalités de terrain, les mobilisations de 2024 et **le résultat des élections législatives de 2024² ont démontré qu'une écrasante majorité de notre peuple aspire à l'indépendance, dans un cadre pacifique et négocié.** Le 24 septembre 2025, le peuple kanak, par la voix du FLNKS, des représentants traditionnels et coutumiers autochtones,

¹ Proposition de loi organique visant à reporter le renouvellement général des membres du Congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie pour permettre la mise en œuvre de l'accord du 12 juillet 2025

² 10 226 voix d'écart en faveur des deux candidats indépendantistes sur les deux circonscriptions de la NC.

des partis politiques nationalistes, de l'EPKNC³ et des forces vives ont proclamé avec détermination leur volonté de voir accéder le pays de leurs ancêtres à la pleine souveraineté.

Non, nous ne sommes pas des extrémistes. L'extrémisme c'est plutôt cet entêtement incessant de l'Etat français et des non-indépendantistes à maintenir une domination coloniale archaïque et à se désengager coûte que coûte du dessein de l'accord de Nouméa.

Dans la culture kanak, chacun est libre de ses opinions, et la recherche du consensus guide nos décisions collectives. Nous avons toujours su tendre la main et reconnaître l'autre, comme à Nainville-les-Roches en 1983, lorsque nous, représentants du peuple kanak, avons reconnu *les victimes de l'histoire*⁴ comme nos propres frères et avons partagé avec eux notre droit à l'autodétermination.

Mais nous ne pouvons accepter que la parole donnée à notre peuple en voie de décolonisation soit effacée par une loi votée à Paris.

Cette volonté de tendre la main, de construire ensemble malgré les blessures du passé, a trouvé son prolongement dans les Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, qui ne sont pas de simples compromis politiques : ils constituent un engagement moral de la République française, pris par le peuple français, envers le peuple kanak, puisque les Français ont voté par référendum. Ils ont fixé une trajectoire claire vers la reconnaissance du peuple premier et une communauté de destin dans la pleine souveraineté.

Après trente-sept ans de paix relative, il est temps de sortir de ce processus par le haut, avec l'accompagnement bienveillant de la France. C'est le sens même de la décolonisation : aller au terme du chemin, en ne faisant pas bégayer l'histoire.

Or, le projet de Bougival s'inscrit à contre-courant de cet esprit. En juillet dernier, le FLNKS a participé aux discussions parisiennes dans un esprit de responsabilité et de dialogue. Mais nous avons été trompés sur la nature et sur la finalité du texte présenté. Ce qui devait être un cadre de travail a été transformé unilatéralement par le gouvernement en accord politique, diffusé comme s'il avait été validé. Or, aucune signature n'engage le FLNKS : toutes celles apposées à titre de travail ont été retirées officiellement par l'ensemble de nos délégués⁵. Ce texte ne dispose d'aucune légitimité politique et ne peut servir de base à la poursuite du dialogue avec l'État.

De surcroît, le 45^e congrès extraordinaire du FLNKS, réuni en août 2025, s'est démocratiquement prononcé contre le projet de Bougival. Notre position est claire et constante : **nous ne voulons pas d'un troisième accord "dans la France"**. Le peuple kanak a trop attendu. Cela fait trente-sept ans que nous respectons nos engagements, dans la paix et la patience. Nous avons accepté deux accords – Matignon et Nouméa – parce qu'ils ouvraient la

³ Église Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie

⁴ Descendants des populations arrivées sur le territoire du temps de la colonisation (bagnards, colons libres, travailleurs sous contrat, ...)

⁵ Courrier du FLNKS adressé au Premier ministre le 30 septembre 2025

voie vers la souveraineté. Mais le temps de la promesse est révolu : **il faut désormais achever le processus de décolonisation par la pleine émancipation tel que prévu par le point 5 de l'accord de Nouméa.**

C'est pourquoi nous avons accepté de continuer à discuter de la proposition de l'Etat à Déva, fondée sur une souveraineté partagée avec la France, et non "dans la France". Cette formule, équilibrée et ambitieuse, était une base de négociation satisfaisante pour achever le processus de décolonisation par la pleine souveraineté. Or, le projet de Bougival, lui, referme la porte de l'émancipation et de l'indépendance politique. Il substitue à la décolonisation un rattachement administratif, contraire à l'esprit des Accords et aux principes du droit international. Et tandis que ce projet demeure suspendu, l'État cherche à en imposer les effets en repoussant les élections provinciales dans la négation de l'intérêt des populations intéressées et de la démocratie, pourtant chère à la République française.

Pour justifier le report des élections provinciales, l'État invoque deux raisons : la nécessité d'ouvrir le corps électoral et une supposée menace pour la paix civile. Aucune de ces justifications ne résiste à l'examen.

Sur le plan juridique, le Conseil constitutionnel, dans sa décision récente, a confirmé la validité du corps électoral gelé et sa conformité aux principes constitutionnels ainsi qu'à l'esprit de l'Accord de Nouméa. Il ne pouvait pas en être autrement, puisque l'ouverture du corps électoral dans un territoire non autonome, déjà en soi une concession des indépendantistes, n'est pas en accord avec le droit international et notamment la résolution 2625 des Nations Unies. De plus, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme est constante sur ce sujet depuis l'arrêt *Py c. France* en 2005⁶.

Cette décision réaffirme donc que **le cadre électoral actuel est légitime et pleinement applicable pour la tenue des prochaines élections provinciales.**

Sur le plan politique, le constat est tout aussi clair. Depuis des mois, le gouvernement et certains responsables politiques, à Paris comme sur le territoire, affirment qu'il serait « dangereux » de les organiser en fin d'année. C'est une contre-vérité. Ce qui a mis le feu au pays c'est le désespoir des populations longtemps marginalisées et invisibilisées par la politique que mène l'État et les non indépendantistes.

Le peuple kanak et les citoyens de Nouvelle-Calédonie attendent et exigent que la démocratie reprenne ses droits.

Les élections permettront à chacun.e d'exprimer son opinion dans les urnes plutôt que dans la rue. C'est le principe même du jeu démocratique : un régulateur social qui évite la violence physique et le chaos. À l'inverse, chaque report nourrit la frustration, entretient l'instabilité et fragilise la paix civile.

⁶ CEDH, arrêt du 11 janvier 2005, *Py c. France*, n° 66289/01

En 2024, nous avons averti : imposer le dégel du corps électoral, c'était remettre en cause les engagements liés à l'Accord de Nouméa. Nous n'avons pas été entendus. Aujourd'hui, nous vous le disons à nouveau : imposer le projet d'accord de Bougival et retarder les élections, c'est prendre le risque de répéter les erreurs du passé.

Si la situation paraît aujourd'hui apaisée, c'est justement parce que le projet de Bougival *mort-né* s'éloigne, après le choc de son annonce le 12 juillet 2025. Colère, tristesse, incompréhension : ces sentiments ont traversé nos tribus et nos quartiers. Ce calme apparent ne doit pas tromper. Il repose sur un espoir fragile, celui que l'État ne passera pas en force une nouvelle fois, contre la volonté du peuple kanak et des communautés qui nous ont rejoint dans l'espoir de bâtir une nation libre et multiculturelle. Mais nous marchons encore sur des braises : le désespoir rallume toujours la violence, comme l'histoire de la Nouvelle-Calédonie nous l'a cruellement rappelé en 1984 et en 1988.

Pour éviter que le pays ne revive ces drames, **une seule voie est possible : une issue politique négociée avec le FLNKS pour l'indépendance**. Nous ne refusons pas le dialogue, nous le revendiquons. Mais après tant de fourberies, de promesses détournées et de passages en force, il est temps de reprendre la discussion sur des bases claires, fondées sur la vérité, la confiance, le respect mutuel et sur l'accession à la pleine souveraineté.

Nous demandons que la France reste fidèle à l'esprit des Accords et qu'elle accompagne, sans tutelle ni contrainte, la naissance d'un État souverain : la République de Kanaky.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

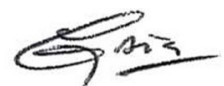
La responsabilité du Parlement français est aujourd'hui engagée et l'avenir de la Nouvelle-Calédonie dépend de votre discernement et de votre lucidité à accompagner le processus de décolonisation dans le respect de la parole de l'État faite au peuple kanak pour la pleine émancipation.

La France a su, en 1988 comme en 1998, choisir la voie du courage politique et du respect des peuples à la libre détermination. En 2025, la France, pays de la déclaration des droits de l'homme, doit à nouveau faire ce choix : celui de la fidélité à sa parole, à l'héritage des Lumières et aux valeurs républicaines qui fondent sa devise : liberté, égalité, fraternité.

Refuser le passage en force et maintenir les élections provinciales en novembre, c'est préserver la paix et rouvrir la voie d'un avenir serein pour nos populations et pour de nouvelles relations avec la France. Aussi, **Mesdames et Messieurs les parlementaires, je vous demande de tout mettre en œuvre pour que ce texte soit rejeté.**

Il est encore temps.

Le Président du FLNKS
Christian TEIN





Emploi - Chômage - Synthèse annuelle 2024

En 2024, un marché du travail déstabilisé, moins d'embauches, et plus de 30 000 salariés qui finissent l'année sans emploi.

- ◆ En 2024, en moyenne 82 000 personnes étaient salariées au dernier jour de chaque trimestre, avec une chute de 14,2 % des effectifs entre le 1er et le 4e trimestre, sur fond de crise économique et institutionnelle majeure. Ce suivi trimestriel permet d'observer l'évolution conjoncturelle du marché de l'emploi salarié. Pour aller plus loin, cette synthèse s'intéresse à l'ensemble des individus ayant connu au moins une expérience salariée au cours de l'année, indépendamment du nombre de contrats, de leur durée ou du total de jours travaillés.
- 👉 Au total sur l'année, 108 000 personnes distinctes ont été en position de salariat, un effectif en recul de 6 % sur un an, et même inférieur aux niveaux observés en 2020 et 2021, quand la crise sanitaire avait déjà fortement pénalisé l'emploi en Nouvelle-Calédonie.
- ◆ La crise du nickel et les exactions survenues à partir du 13 mai ont perturbé le marché de l'emploi, créant un déséquilibre marqué entre les entrées et les sorties de l'emploi salarié. Si les dispositifs de chômage partiel de droit commun, renforcés par des aides publiques exceptionnelles, ont permis de limiter les suppressions de postes, de nombreuses entreprises ont gelé leurs recrutements, face à l'incertitude et à la baisse d'activité.
- 👉 Résultat, 33 000 personnes ayant travaillé en 2024 terminent l'année sans emploi.
- ◆ Face à un marché du travail complètement déstabilisé après les émeutes, certaines catégories de salariés s'avèrent plus touchées que d'autres : les jeunes, les hommes, les pluri-contrats et les salariés du privé.

source : <https://www.isee.nc/>

Fig. 1 - Effet ciseaux sur le marché de l'emploi : les sortants sont plus nombreux que les entrants

Nombre de salariés distincts, de salariés embauchés et débauchés au cours de l'année



Solidaires

ET INTERNATIONALISTES!



Soutien à la lutte du peuple Kanak

EN NOUVELLE-CALÉDONIE, COMME AILLEURS

**IL DOIT FINIR
LE TEMPS DES
COLONIES !**



solidaritekanaky.fr



De Nouméa à Bougival, un processus inédit pour amener à faire peuple

Signé le 12 juillet 2025, l'accord de Bougival marque une nouvelle étape dans le processus de décolonisation et d'émancipation de la Nouvelle-Calédonie. Il est signé au terme de dix jours de discussions et de négociations, sous l'égide du ministre des Outre-mer Manuel Valls. Il ouvre enfin une voie vers une sortie de l'impasse dans laquelle on s'est retrouvé depuis 2021.

Ce projet d'accord met fin à une période d'incertitudes et parfois de doutes qui pèse sur le pays après le référendum entaché de 2021 s'agissant de la question de son avenir institutionnel et plus particulièrement de la question de la décolonisation et d'émancipation du pays engagée avec les accords de Matignon-Oudinot puis de Nouméa.

Sortir par le haut du processus de décolonisation

A son 49e congrès de Gomen de novembre 2024, le Palika avait estimé que notre combat politique était arrivé au terme d'un cycle et que nous devons trouver les voies et moyens pour sortir par le haut du processus de décolonisation initié par l'accord de Nouméa. L'accession à la pleine souveraineté soit à l'indépendance de Kanaky-Nouvelle-Calédonie y a été réaffirmée comme la seule alternative à la colonisation et par voie de conséquence à la décolonisation du pays.

En l'occurrence, dans l'histoire singulière entre la France et la Nouvelle-Calédonie, profondément marquée par le combat mené par le peuple kanak pour sa dignité, sa reconnaissance et son émancipation, il s'agit de trouver un processus qui tendrait à mettre fin à la domination politique univoque de l'Etat français sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie et de ses populations aujourd'hui établies.

L'accord de Nouméa définit la décolonisation comme le moyen de refonder de nouvelles relations avec l'Etat français pour sortir des rapports coloniaux. En son point 4 du préambule, il est explicitement indiqué que « la décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps » et « qu'il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun ».

Au cœur de la démarche de l'accord de Nouméa : dialogue et concertation pour conforter l'émergence d'une citoyenneté calédonienne en jouant sur le sentiment d'appartenance au pays. Soit une citoyenneté qui à terme devra déboucher sur une nationalité calédonienne, en cas de « oui » aux référendums.

Trois objectifs majeurs

Alors que les partenaires locaux non indépendantistes, consécutivement au troisième référendum entaché du 12 décembre 2021, avaient définitivement enterré l'accord de Nouméa, le considérant comme caduc, le PALIKA avait défendu l'idée et le principe que l'histoire de la Nouvelle-Calédonie ne peut s'écrire autrement qu'à partir des objectifs majeurs des accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa à savoir :

- Préparer l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie en développant son économie et la capacité à se gérer de manière autonome via ses institutions
- Engager un rééquilibrage géographique et entre les communautés sur les volets économiques, social, culturel et politique
- Permettre au peuple d'origine (le peuple kanak) de constituer avec les hommes et les femmes qui vivent en Nouvelle-Calédonie une communauté de destin.

Tels que présentés par l'accord de Nouméa, les deux premiers objectifs apparaissent comme des prérequis au troisième. Autrement dit, l'objectif final visé au terme des vingt ans est bien l'émergence dans cette région du monde, d'une communauté de destin, c'est-à-dire d'une nouvelle nation pluriculturelle dont le

noyau central serait constitué autour du peuple kanak. Les nouvelles institutions, tout comme les politiques publiques impulsées n'en auraient été que des instruments au service de cette communauté de destin. Cette dernière serait appelée à moyen terme à constituer le peuple de Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

L'indépendance, quand et comment ?

Rééquilibrage par la provincialisation, réhabilitation de l'identité kanak, citoyenneté calédonienne, refondation du lien avec la France : tels étaient les enjeux consacrés par les Accords de Matignon/Oudinot puis Nouméa. L'accord de Bougival vient quelque peu bousculer ces enjeux et les priorités en créant tout de go une nationalité calédonienne et un Etat de la Nouvelle-Calédonie souverain notamment en matière de relation internationales. Non seulement il met un coup d'arrêt aux référendums d'autodétermination, mais il opère un changement de paradigme. C'est une nouvelle approche qui est préconisée : ce n'est plus « oui ou non à l'indépendance » mais « quand et comment ». Certes, il n'est pas borné dans le temps mais le cadre est posé et oblige in fine les citoyens de ce pays c'est-à-dire les futurs nationaux à plus de responsabilité.

Pour rappel, le processus de l'accord de Nouméa prévoyait qu'après l'approbation par référendum de l'accord politique, s'ouvrirait une période de transition au terme de laquelle est organisé l'acte d'autodétermination. En son point 5 du préambule, il est mentionné « qu'au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées ». Leur approbation équivaldrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

La question posée lors des trois consultations aurait dû être formulée de la manière suivante pour rester conforme à la lettre et aux termes de l'accord de Nouméa » : « Oui ou Non : Voulez-vous que soient transférées à la NC les compétences régaliennes ; que la Nouvelle-Calédonie accède à un statut international de pleine responsabilité et que soit organisée la transformation de la citoyenneté calédonienne en nationalité ? ». Cela n'a pas été le cas car la droite anti-indépendantiste tenait à ce que soit mentionnée explicitement dans le libellé, la question et l'option « accession à l'indépendance » de façon à provoquer au sein de la population un réflexe de peur et de rejet, et ainsi favoriser un afflux massif de votes en faveur du maintien dans la France, choix considéré comme celui de la sécurité.. Ainsi, la question avait été quelque peu lapidaire : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et à l'indépendance ? ». Si la réponse avait été positive, la Nouvelle-Calédonie serait aujourd'hui devenue un Etat de plein exercice, reconnu autant par la France qu'à l'international.

Trois référendums ont été effectivement organisés (2018, 2020 et 2021) dans des contextes différents et souvent compliqués. Nous en connaissons les résultats. Les résultats aux deux premières consultations tout comme la progression enregistrée par la sensibilité indépendantiste lors des dernières législatives de juin-juillet 2024 plaident cependant pour qu'on ait confiance en l'avenir. De ce point de vue, la recherche d'une majorité qualifiée des 3/5ème au Congrès de la Nouvelle-Calédonie pour demander notamment le transfert des compétences régaliennes ne pourrait être considérée comme insurmontable. C'est un challenge, un défi à relever en jouant sur le sentiment d'appartenance au pays aujourd'hui largement éprouvé.

Bougival pour obliger à faire peuple

Incontestablement dans sa construction politique et idéologique, l'accord de Bougival bouscule les règles convenues pour obliger in fine les citoyens calédoniens à faire peuple. C'est un objectif implicitement recherché. S'inscrivant toutefois dans la lignée des accords de Matignon-Oudinot et Nouméa, tout en se prévalant de l'esprit de l'accord de Nouméa, le projet d'accord de Bougival repose sur quatre piliers fondamentaux :

1. La Nouvelle-Calédonie devient un Etat, « l'Etat de la Nouvelle-Calédonie », reconnue par la communauté internationale. Il sera souverain notamment en matière de politique extérieure, dans les domaines de compétences de la Nouvelle-Calédonie, (notamment dans ses relations avec les pays du Pacifique) hormis la défense, la monnaie, l'ordre public ou la justice.
2. La nationalité calédonienne. Pour voter aux élections calédoniennes, il faudra désormais posséder cette nationalité. Cette disposition permet en outre de régler la question du corps électoral. Pour les indépendantistes les dernières élections législatives de 2024 ont montré que cette option peut réunir une

majorité sans la moindre restriction du corps électoral. Dès lors, les conditions pour accéder à cette nationalité prennent un autre sens. Autant que la durée de résidence (15 ans pour les élections provinciales de 2026, 10 ans pour les suivantes), ce sont les critères d'intégration dans la société calédonienne, que la loi fondamentale devra définir, qui seront le ciment de la nationalité calédonienne.

3. Une loi fondamentale. L'Etat calédonien disposera de sa propre constitution laquelle définira l'organisation du futur état, de ses compétences, ses signes identitaires, la répartition de ses compétences.
4. Le renforcement du pouvoir législatif. La future assemblée pourra renforcer son propre pouvoir législatif, changer le mode de scrutin (dont la définition du corps électoral).

En l'occurrence, l'accord de Bougival avance implicitement le postulat suivant : « Puisqu'au terme des vingt ans prévus par l'accord de Nouméa, l'objectif de voir émerger une citoyenneté calédonienne, prélude à la future nationalité, n'est pas au rendez-vous, faisons d'emblée le pari d'une nationalité calédonienne. Sans l'énoncer clairement, cette approche « oblige » quelque peu les communautés de Nouvelle-Calédonie à faire peuple. Cette injonction est une forme de réponse par rapport au constat que malgré les mesures de rééquilibrage, la société calédonienne reste profondément inégalitaire. Ces inégalités ne contribuent pas à favoriser l'émergence d'une citoyenneté calédonienne avec des citoyens égaux tant en droits qu'en devoirs. En dépit du fort sentiment d'appartenance au pays, les Calédoniens dans leur diversité restent assez divisés notamment sur la question relative à l'avenir institutionnel du pays. Et l'on voit bien que la citoyenneté calédonienne et le vivre-ensemble ne suffisent pas, il faut aussi et surtout « faire société ».

Face à ce paradoxe, Bougival voudrait quelque peu forcer le destin en instituant d'une part, une nationalité calédonienne en sus de la nationalité française et d'autre part un Etat de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'ensemble français, susceptible d'être reconnu par la communauté internationale. Il va même bien au-delà de la seule question statutaire (et notamment du lien entre l'Etat français et Kanaky-Nouvelle-Calédonie). Au risque de s'ingérer dans les affaires proprement calédoniennes, des dispositions sont par ailleurs préconisées pour configurer à terme le projet de société calédonien et son modèle économique.

Une construction juridique inédite

Citoyenneté, nationalité, Etat : trois notions et concepts étroitement liés. Si la nationalité définit l'appartenance d'une personne à un pays, un territoire déterminé, la citoyenneté renvoie quant à elle au statut politique de l'individu et lui octroie des droits spécifiques et des devoirs. Ces droits spécifiques tels que le droit de vote, de se présenter aux élections ou participer aux élections le distingue de l'étranger qui ne jouissent pas des mêmes droits mais qui partagent les mêmes devoirs comme l'obéissance aux lois et aux règles de la cité. En Nouvelle-Calédonie, depuis 1998, les élections aux assemblées locales (provinces et congrès) ont été restreintes aux citoyens calédoniens c'est-à-dire aux personnes établies depuis une certaine durée. Cette même catégorie de citoyens bénéficie d'un droit prioritaire quant à l'accès à l'emploi.

Tout comme l'accord de Nouméa, l'accord de Bougival constitue une construction juridique inédite (sui generis). En instituant une nationalité calédonienne (aux côtés de la nationalité française), alors que la Nouvelle-Calédonie n'est pas encore un Etat souverain, l'accord de Bougival contrevient au principe universellement admis du droit international public selon lequel il appartient à chaque Etat de déterminer, par l'édiction d'une loi ordinaire (ainsi de façon unilatérale) quels sont ses nationaux. De la même manière, l'accord de Bougival contrevient au principe selon lequel, la détermination de la nationalité peut également procéder de traités internationaux ou bilatéraux, notamment dans le cadre d'accession à la pleine souveraineté. Ici, il n'est question ni de traité bilatéral entre deux Etats indépendants ni de cession d'un territoire. L'accord repose seulement sur des engagements moraux entre partenaires, fondés sur le principe de la parole donnée. Comme ce fut le cas en 1988/89 puis en 1998.

Dans le cas présent, nous pouvons penser qu'avec l'assentiment de la puissance de tutelle, les signataires de l'accord préemptent l'avenir statutaire du pays, en se fondant sur les dispositions de l'accord de Nouméa, considéré comme un acquis historique. Ainsi, il pourrait être implicitement admis ce que recouvre physiquement le territoire de la Nouvelle-Calédonie (et sa zone exclusive), défini précisément par la loi organique du 19 mars 1999, en son article premier. Nonobstant les nouvelles dispositions applicables aux provinces notamment dans leurs compétences et leurs représentations, la délimitation de leur territoire resterait identique à celle définie par la loi organique de 1999. Tout comme il est implicitement confirmé la

pérennité des huit aires coutumières, sont également confirmées dans leurs prérogatives, les institutions nées de l'accord de Nouméa telles que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement, le Sénat coutumier, le conseil économique, social et environnemental, les conseils coutumiers ainsi que les communes. Soient autant d'entités qui à priori constituerait le socle du futur Etat de la Nouvelle-Calédonie, en tant que sujet du droit international, étant entendu que la notion d'Etat repose sur l'existence affirmée d'un territoire et d'une population sur lesquels ce dernier a autorité.

Désormais avec Bougival, les citoyens calédoniens dans leur ensemble pourraient disposer d'un passeport ou d'une carte d'identité propre. Sur le plan symbolique, c'est un pas considérable à prendre en compte dans le cadre du processus d'émancipation, même si l'on convient que ce qui est déterminant dans cette quête d'indépendance, c'est la pleine reconnaissance et l'exercice des droits les plus élémentaires conféré à tout citoyen. C'est-à-dire, celui de vivre décemment. C'est une attente, une responsabilité qui est renvoyée au futur Etat de la Nouvelle-Calédonie chargé de mettre en œuvre des politiques publiques pour le compte de l'intérêt général.

L'avenir du pays dans les mains des futurs nationaux

Une autre disposition importante prévue par Bougival porte sur le transfert des compétences. Considérée comme le moteur du processus de décolonisation initié par l'accord de Nouméa, cette question est traitée autrement par l'accord de Bougival. Tout en confirmant le principe du transfert, les modalités de sa mise en œuvre changent par rapport à ce qui était prévue par l'accord de Nouméa. Ainsi, au lieu de faire l'objet d'une consultation populaire, c'est le Congrès de la Nouvelle-Calédonie, désormais composé de 56 membres qui « pourra adopter une résolution à la majorité qualifiée de 36 membres, demandant que soient transférées à la Nouvelle-Calédonie ces compétences de nature régaliennes ». L'accord de Bougival prévoit en outre « qu'en cas d'adoption d'une telle résolution, un comité de travail sera mis en place entre l'Etat et une délégation spéciale du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, afin d'étudier les modalités et les implications financières, juridiques et techniques de ce transfert ». Il est par ailleurs indiqué "qu'un projet conjoint de l'Etat et du congrès pourra être soumis à l'approbation des calédoniens par voie de consultation".

Si cette disposition permet de faire face aux aléas de la consultation, elle permet surtout à la représentation des citoyens et des futurs nationaux de Kanaky-Nouvelle-Calédonie de se déterminer sur l'opportunité de tel ou tel transfert. En renvoyant la responsabilité au congrès de la Nouvelle-Calédonie, l'accord de Bougival conforte et renforce d'une certaine manière la capacité d'expertises et d'actions de l'assemblée délibérante dans les domaines régaliens.

A la différence de l'accord de Nouméa, le schéma imaginé par Bougival repose sur une organisation institutionnelle pérenne dont les contours sont définis tant par une loi organique spéciale que par une loi fondamentale adoptée par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. S'agissant de la question relative à l'avenir institutionnel du pays, celle-ci est renvoyée sine die à la responsabilité du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, à la majorité des 3/5ème. Le statut évoluera désormais selon les décisions des responsables locaux et de la population calédonienne ; étant par ailleurs entendu que la démographie et surtout les forces progressistes décideront.

Décoloniser les esprits, un enjeu central

Eu égard aux enjeux, les prochaines élections provinciales vont être déterminantes pour peser dans le destin de la Nouvelle-Calédonie et de sa trajectoire pour son accession à la pleine souveraineté et à l'indépendance.

Une vision plus précise du futur projet de loi constitutionnelle, de la loi organique spéciale ainsi que de la loi fondamentale permettrait certainement de lever les ambiguïtés et les doutes qui peuvent s'immiscer dans les esprits. C'est ce à quoi étaient déjà exposés tant l'accord de Matignon que Nouméa. Quarante ans après, il revient à tout à chacun de mesurer le chemin parcouru, entre ce qui était avancé comme « un pari sur l'intelligence » et celui aujourd'hui ouvert « sur la confiance ».

Nous sommes bien sur la voie de la décolonisation et l'émancipation du pays. L'accord de Bougival en est une nouvelle étape. Peut-être l'ultime étape si les Calédoniens le décidaient ainsi. Mais la décolonisation la plus difficile est certainement celle des esprits.



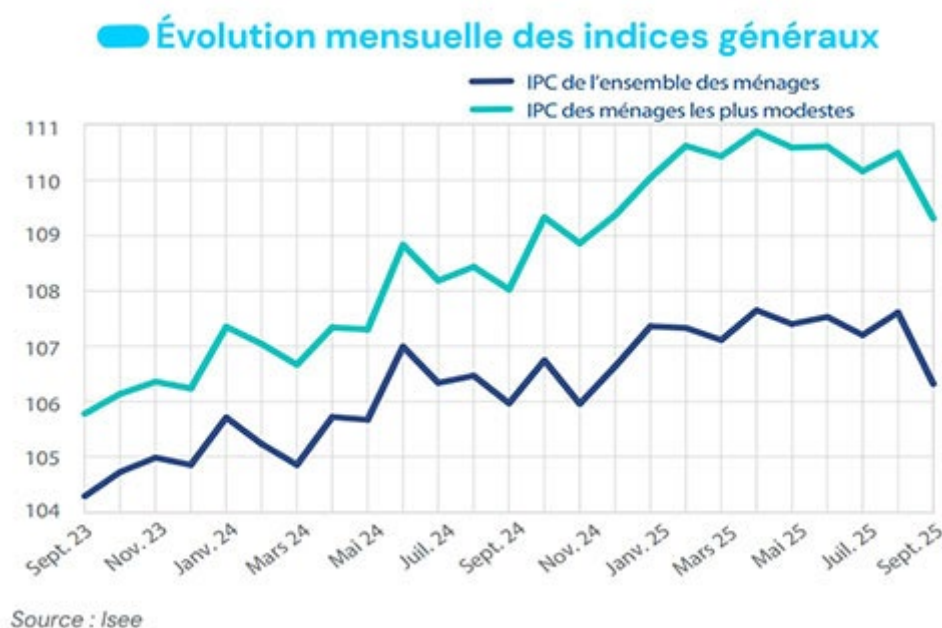
Indice des prix à la consommation - septembre 2025

En septembre, les prix reculent de 1,2 %. La hausse sur un an s'atténue, avec +0,3 %.

- ◆ L'indice des prix à la consommation diminue de 1,2 % en septembre, après avoir progressé de 0,4 % en août. Ce recul s'explique principalement par la baisse sensible des prix des services (-1,1 % après +0,9 %), des produits manufacturés (-2,4 % après -0,1 %) et de l'alimentation (-1,0 % après -0,3 %). Les prix de l'énergie diminuent également, mais de manière plus modérée (-0,4 % après +0,8 %), tandis que ceux du tabac restent stables.
- ◆ En glissement annuel, l'indice général, tout comme l'indice hors tabac, progresse de 0,3 %.
- ◆ L'indice des prix des ménages les plus modestes baisse de 1,1 % sur un mois, mais est en hausse de 1,2 % sur un an.

Lire davantage : https://www.isee.nc/economie-entreprises/economie-finances/prix-a-la-consommation?utm_source=brevo&utm_campaign=Diffusion%20-%20IPC%20-%20%20Septembre%202025&utm_medium=email

source : <https://www.isee.nc/>





UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS KANAK ET DES EXPLOITES

« La confédération de l'avenir »

BP 4372 Nouméa – Tél : 27.72.10 Fax : 27.76.87

Email : ustke@lagoon.nc

COMMUNIQUÉ DE L'USTKE

Commémoration du 3^{ème} anniversaire de la disparition de Louis Kotra Uregei – LKU

Lundi 20 octobre 2025 – Salle du Charley

L'Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (USTKE) organise ce **lundi 20 octobre 2025** une **cérémonie de commémoration** en hommage à son président fondateur, **Louis Kotra Uregei (LKU)**, disparu le **20 octobre 2022**.

Trois ans après sa disparition, l'USTKE souhaite rappeler l'héritage politique, syndical et humain d'un homme qui a marqué l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie.

LKU fut un bâtisseur de conscience et de dignité, un militant infatigable qui a su transformer la colère en espoir et l'espoir en action.

Fondateur de l'USTKE et ensuite du Parti Travailleurs, il a porté haut la voix des travailleurs et défendu sans relâche la justice sociale, l'émancipation du peuple kanak et la solidarité entre tous les exploités du pays.

La commémoration se déroulera à la **salle du Charley**, à partir de **18 heures**, autour d'un **cocktail dînatoire fraternel**, marqué par un moment de recueillement et de transmission.

À cette occasion, sera dévoilé et posé à l'entrée de l'USTKE le **portrait de LKU**, symbole fort de sa présence toujours vivante au sein de notre mouvement.

Par ce geste, l'USTKE réaffirme sa fidélité à ses idéaux et son engagement à poursuivre la route tracée par son fondateur : celle d'une lutte juste, fraternelle et résolue pour les droits des travailleurs et la dignité de notre peuple.

Loulou, ton combat continue.

Nous ne t'oublions pas.

Et ton nom restera à jamais gravé dans l'histoire vivante de l'USTKE et du Pays.

Pour Le bureau confédéral de l'USTKE
La Présidente
Mélanie ATAPO





Union Nationale pour l'Indépendance
1 rue Boulevard Vauban
98 800 Nouméa Cedex
Tel. (+687) 241741
Courriel : uni@congres.nc

Lettre ouverte aux députés de la République française
Par la délégation de l'Union Nationale pour l'Indépendance (UNI)

Nouméa, le 21 octobre 2025

Mesdames, Messieurs les députés,

À l'heure où l'Assemblée nationale s'apprête à examiner la proposition de loi organique relative au report des élections provinciales en Nouvelle-Calédonie, l'Union Nationale pour l'Indépendance (UNI) tient à vous adresser solennellement cette lettre ouverte.

Depuis les Accords de Matignon-Oudinot jusqu'à celui de Nouméa, notre mouvement a toujours défendu la continuité des engagements fondateurs qui ont structuré la vie politique et institutionnelle de notre pays. L'Accord de Bougival (ADB), signé en 2025, s'inscrit dans cette trajectoire historique. Il propose un dispositif renouvelé d'autodétermination, porteur d'une vision inclusive de la souveraineté de Kanaky Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec la France.

Notre objectif politique demeure inchangé : faire accéder notre pays à la pleine souveraineté, dans un esprit de co-construction avec l'État français et dans le respect des aspirations de toutes les composantes de la société calédonienne.

- Une exigence de stabilité face à une crise profonde

Les événements de mai 2024 ont laissé des séquelles profondes dans la société kanak, le monde coutumier et le mouvement indépendantiste. Dans ce contexte, la tenue des élections provinciales en novembre 2025 risquerait de raviver des tensions et de compromettre le climat apaisé instauré par l'ADB.

Ce scrutin, à si brève échéance, rouvrirait un débat polarisé, alors même que le compromis politique de Bougival — fruit de neuf mois de négociations — avait permis de restaurer les conditions d'un dialogue constructif. Il ne ferait que reconduire les équilibres politiques existants sans offrir de solution durable aux enjeux institutionnels, économiques et sociaux du pays.

- Le report comme levier de reconstruction

La délégation UNI rappelle qu'elle a signé l'Accord de Bougival, son processus de validation et le calendrier indicatif qui prévoit le report des élections. Ce report est indispensable pour :

- Poursuivre le dialogue sur les orientations de l'ADB
- Permettre son appropriation par la population calédonienne
- Finaliser un plan de refondation et de reconstruction prévu pour le premier semestre 2026

Mesdames, Messieurs les députés organiser les élections en juin 2026 offrirait un cadre serein pour débattre des textes fondamentaux à venir (PLC, LOS, LF), clarifiés par le processus en cours.

- Un appel à la responsabilité

Mesdames et Messieurs les députés, vous êtes les représentants du peuple français et les garants de la stabilité en Nouvelle-Calédonie. Le vote en faveur du report des élections provinciales serait un signal fort : celui du soutien au compromis, à la responsabilité et à la paix.

L'UNI affirme que ce report n'est en rien une manœuvre liée au corps électoral, mais une mesure de sauvegarde pour garantir l'existence, l'amélioration et la mise en œuvre de l'Accord de Bougival.

Nous vous appelons à inscrire l'ADB comme le cadre politique le plus approprié pour poursuivre le dialogue et construire un avenir partagé entre la Nouvelle-Calédonie et la République.

La délégation UNI reste disponible pour échanger avec vous sur l'urgence de cette situation et sur les perspectives qu'elle ouvre pour notre pays.

Dans l'attente de votre engagement en faveur de la stabilité et de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre très haute considération.

La délégation de l'Union Nationale pour l'Indépendance (UNI)

La délégation Union Nationale pour l'Indépendance

M. Victor TUTUGORO
(Signataire de l'accord de Nouméa)

M. Jean – Pierre DJAIWE

M. Adolphe DIGOUE





FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK et SOCIALISTE

Bureau Politique du FLNKS

Nouméa le 23 octobre 2025

COMMUNIQUE DU FLNKS

Le Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste (FLNKS) dénonce avec la plus grande fermeté la nouvelle/ énième manœuvre du gouvernement français visant à contourner le débat démocratique autour du report des élections provinciales.

Dans la nuit du 22 octobre, la majorité présidentielle via Nicolas Metzdorf a déposé une motion de rejet préalable de son propre texte adoptée par l'Assemblée Nationale. Ce dispositif parlementaire, rarement utilisé, a pour effet immédiat de bloquer tout débat sur le texte : aucun amendement ne peut être présenté, aucun député ne peut défendre sa position, et la discussion s'arrête avant même d'avoir commencé. Ce vote, acquis à la majorité macroniste, permet désormais d'envoyer directement le texte en commission mixte paritaire (CMP) — un groupe restreint de sept députés et sept sénateurs — où la majorité est déjà acquise au camp présidentiel. Autrement dit, le texte adopté par le Sénat, qui prévoit le report des élections et ouvre la voie au dégel du corps électoral, a de grandes chances d'être entériné sans aucun débat public ni amendement.

Il s'agit là de la même méthode qu'un **49.3**, un déni de démocratie qui prive l'Assemblée nationale de son rôle. Le but de cette manœuvre est clair : contourner la représentation parlementaire pour imposer coûte que coûte le projet de Bougival et accélérer son calendrier de mise en œuvre contre la volonté du peuple kanak. Comme l'a reconnu publiquement le député Metzdorf lors des travaux en commission, ce report a pour objectif premier de permettre le dégel du corps électoral. **Cette méthode, déjà utilisée en mai 2024, témoigne d'une habitude inquiétante : celle du passage en force et du mépris du peuple colonisé.**

La Kanaky–Nouvelle-Calédonie n'est pas une pièce sur l'échiquier politique français. Elle est un pays en lutte pour sa dignité et sa souveraineté. En refusant d'écouter la voix du FLNKS, l'État prend le risque d'aggraver une crise qu'il prétend pourtant vouloir résoudre. La stabilité ne se décrète pas à Paris : elle se construit ici, dans le respect de la parole donnée et de la volonté du peuple.

Contrairement aux discours qui cherchent à nous marginaliser, le FLNKS demeure la principale force politique du pays : nous dirigeons une province sur trois ; nous sommes à l'exécutif du plus grand nombre de communes - douze mairies sur trente-trois ; le plus grand groupe au Congrès - quatorze élus sur cinquante-quatre ; le plus grand nombre de ministres au gouvernement calédonien - trois ministres sur onze ; deux parlementaires sur quatre, Emmanuel Tjibaou et Robert Xowie. À cela s'ajoute le poids considérable de ses partenaires dans la lutte pour l'indépendance : le Sénat coutumier et le Conseil des Grands Chefs Inat ne Kanaky, l'Église protestante de Kanaky–Nouvelle-Calédonie (EPKNC), ainsi que l'USTKE, syndicat majeur du pays, et la CNTP. Ensemble, ces forces coutumières, religieuses et syndicales rejettent unanimement le projet de Bougival et confirment que **le FLNKS demeure, de loin, le représentant légitime du peuple kanak et le principal acteur du processus de décolonisation.**

La contradiction du discours gouvernemental est flagrante. La ministre des Outre-mer répète que « *rien n'est décidé sans concertation* » et que « *ce chemin n'est possible que dans le consensus* ». Mais le consensus dont elle parle se construit sans le FLNKS, sans le peuple kanak, sans le mouvement qui porte depuis quarante ans la revendication d'indépendance et de décolonisation. **Régler la question politique de la Nouvelle-Calédonie sans le FLNKS est intellectuellement et moralement incompréhensible.**

Dans tout conflit politique, on cherche à réunir les deux belligérants autour d'une même table. Or, dans le cas calédonien, les deux parties au conflit sont clairement identifiées : la puissance administrante française et le FLNKS, représentant du peuple kanak. Les micro-partis non-indépendantistes ne sont pas



FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK et SOCIALISTE

des belligérants : ils ne sont pas colonisés, ils ne représentent pas la partie lésée du processus. Nous les avons accueillis pour construire avec nous une société de destin commun, mais ceux qui s'opposent au droit du peuple kanak à disposer de lui-même se placent de fait dans le camp de la puissance coloniale, dont ils défendent aujourd'hui les intérêts sur place.

Faire un accord dit « consensuel » entre l'État français et les non-indépendantistes revient donc à un consensus de l'entre-soi, un consensus consanguin. Et chacun sait que la consanguinité n'est jamais viable : elle conduit inévitablement à la dégénérescence.

La ministre affirme également que ne pas reporter les élections ouvrirait une crise, non seulement avec l'État, mais entre les élus calédoniens eux-mêmes. C'est faux. C'est au contraire le report qui **accélère la crise** et fragilise encore davantage le pays. En maintenant des élus qui n'ont plus de légitimité populaire, l'État condamne toute possibilité de dialogue sincère. Reporter de six mois, c'est prolonger d'autant l'incertitude, la méfiance et la paralysie politique. C'est enfoncer le pays dans une situation de blocage, avec le risque que les tensions sociales et politiques s'enflamment de nouveau comme en 2024. Ceux qui prétendent agir au nom de la stabilité deviennent en réalité les **artisans du chaos** et les acteurs d'une **crise démocratique profonde**. Le FLNKS ne veut pas revivre ces drames, ni retomber dans le cycle de la frustration et de la colère qui a déjà endeuillé notre histoire entre 1984 et 1988, puis en 2024.

La solution, pourtant, est simple : **puisque'un des deux partenaires du dialogue n'est pas d'accord, il faut abandonner le projet de Bougival**. Ce texte, rejeté par l'ensemble du mouvement de libération nationale, n'a aucune légitimité politique ni coutumière et le FLNKS est clair. Nous ne reviendrons pas à la table des discussions concernant le projet d'accord de Bougival. Persister dans cette voie, c'est condamner la Nouvelle-Calédonie à l'instabilité et au conflit ; y renoncer, c'est rouvrir la voie du dialogue, du respect et de la paix civile.

Le FLNKS réaffirme qu'il est déterminé à mettre un terme au processus de décolonisation engagé par l'Accord de Nouméa, dans le respect du droit à l'autodétermination du peuple kanak. **Nous appelons l'État français à la raison : la stabilité du pays ne se construira pas contre le peuple kanak, mais avec lui**. Et nous appelons l'ensemble des citoyennes et citoyens, des forces politiques, coutumières, religieuses et syndicales à rester vigilants et mobilisés pacifiquement pour défendre la démocratie, la légitimité et la pleine souveraineté de Kanaky.

Pour l'animation du BP FLNKS

Le Secrétaire Général de l'UC

Dominique FOCHI